

SP4. Défis à relever et propositions pour l'avenir

Mme Patricia BLANC, directrice générale de la prévention des risques - MEDDE/DGPR

La DGPR élabore et met en oeuvre des politiques relatives à la connaissance, l'évaluation, la prévention et la réduction des pollutions chimiques, biologiques ou radioactives mais aussi aux diverses atteintes à l'environnement (bruit notamment) ; à la prévention des risques naturels (inondations notamment) ou de ceux liés à l'activité humaine et à la sécurité des ouvrages hydrauliques ; aux conditions d'évaluation de la qualité écologique des sols ; à la gestion des déchets (prévention, valorisation et traitement) ; à l'évaluation des risques que représentent les OGM pour la santé et l'environnement.



M. Eric BRAC de la PERRIÈRE, directeur général - Eco-Emballages

Eco-Emballages a pour vocation d'assurer la responsabilité élargie des producteurs en matière de gestion de la fin de vie de leurs emballages ménagers. Sa mission est de piloter le dispositif de tri et de recyclage au bénéfice du consommateur-habitant citoyen. Pour cela, Eco-Emballages travaille avec les entreprises à l'éco-conception et à la réduction des emballages, finance la collecte sélective et contribue à son efficacité, informe le grand public et favorise le recyclage des emballages.



M. Jean-Jacques COTTEL, député du Pas de Calais, membre de la commission environnement - Assemblée Nationale

Le Conseil général est présent au quotidien aux côtés des habitants du Pas-de-Calais. Les domaines de compétence du Conseil général sont précisément définis par la loi, le Département va également au-delà afin de préparer l'avenir du Pas-de-Calais et de ses habitants. Le Conseil général se réunit en assemblée plénière au moins quatre fois par an. Entre chaque session, le Président exécute les décisions votées par l'Assemblée. Il est aidé dans l'exercice de son mandat par une Commission Permanente et 14 Vice-présidents.



Mme Charlotte NITHART, directrice - Robin des bois

Robin des Bois agit pour la protection des forêts, pour une meilleure gestion des déchets et contre leur exportation dans des pays en voie de développement, pour la décontamination de sites pollués par d'anciennes activités industrielles, pour l'amélioration des conditions de travail sur les navires ou dans les usines, pour la préservation des ressources en eau, contre les pollutions marines et le trafic des espèces menacées.



M. Roger LE GOFF, co-président du groupe de travail « traitement et valorisation des déchets » - AMF

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'AMF est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité, dans le respect des valeurs et des principes qui ont prévalu depuis sa création : défense des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans la gestion au quotidien, partenariat loyal mais exigeant avec l'Etat pour toujours mieux préserver les intérêts des collectivités et de leurs groupements. 34 486 maires et 1 481 présidents d'EPCI en sont aujourd'hui adhérents



M. Michel VALACHE, président - FNADE

Créée en 1937, la FNADE (Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement) est l'organisation professionnelle représentative des métiers de la dépollution et de l'environnement. Elle représente les entreprises adhérentes auprès des pouvoirs publics français et européens. Elle intervient dans tous les domaines sociaux, économiques et techniques au travers de commissions et de collèges. La FNADE est membre de la Fédération Européenne des Activités de Déchet (FEAD).

